



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 28 avril 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « *Pour une révision des conditions d'octroi des macarons de stationnement sur le domaine public des véhicules des résidents* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-huit avril deux mille vingt-six.

Le président



La secrétaire adjointe